



Droit constit : Faut-il dissoudre le président de la République ?

Par scott

bonjour, je suis étudiant a la fac d'Aix en Provence en première année de droit.

j'ai une argumentation a réaliser d'environ 6pages sur le sujet suivant : Faut-il dissoudre le président de la République ?
je dois réaliser une argumentation pro ou contra.

je ne sais pas ou trouver les ressources afin de m'éclairer sur le sujet (sites, forums...)

Quelqu'un ayant de l'expérience en droit constitutionnel pourrait m'aider afin que je sois moins perdu sur mon premier mémoire ?

merci !

Par kang74

Bonjour

Je suis étonnée qu'une université parle de dissoudre le Président de la République ...
Mise à part si votre majeure est la chimie et que vous étudiez les différentes propriétés des acides .

Par yapasdequoi

Bonjour,
C'est un sujet de TP de chimie ?

Par CToad

Même chose, dissoudre une personne ce n'est pas très légal même si elle cherche

Par Isadore

Bonjour

Je vous conseille de tenter votre chance sur le forum dédié :
[url=https://www.juristudiant.com/liste_forum/]https://www.juristudiant.com/liste_forum[/url]

C'est vraiment l'intitulé du sujet ?

Dissoudre le président de la République est illégal, c'est réprimé par le Code pénal :
[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070719/LEGISCTA000006165276/]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070719/LEGISCTA000006165276[/url]

Et nonobstant les opinions politiques de chacun, je pense pas que dissoudre le chef de l'Etat soit très moral.

Par chaber

bonjour

On peut dissoudre l'Assemblée Nationale, ce que le président Macron a fait

Le président de la république peut être destitué mais pas dissous.

[url=https://www.village-justice.com/articles/destitution-president-republique,51106.html]https://www.village-justice.com/articles/destitution-president-republique,51106.html[/url]

Par yapasdequoi

Un étudiant peut se tromper de mot, mais un prof qui pose un sujet ? Est-ce crédible ?

Par CToad

Le prof peut faire un canular

Cela dit, le « faut il » m'interpelle plus que la dissolution de l'homme. C'est presque plus idéologique que juridique non ? Après je ne suis pas familiarisée avec les sujets d'étude de droit. Cela dit, si le sujet n'est pas celui là il va falloir commencer à travailler la rigueur parce que ça commence mal

Bonnes études à vous

Par chaber

Le prof a peut-être mis volontairement le mot "dissolution" pour inciter les étudiants à commencer leur commentaire en précisant Destitution et non Dissolution

Par CToad

Ou alors c'est un fan de la Conférence Berryer.

Par Isadore

Traiter de la destitution du Président serait hors sujet